



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 septembre 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure
 - Aucune demande
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.

12 – Orientation

- 12.01** Appuyer la demande de subvention de l'organisme sans but non lucratif Solon auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet « Moins de moteurs, plus de bonheur ».

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 69 857,23 \$ à Comité logement Ahuntsic-Cartierville (34 928,61 \$) et à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (34 928,61 \$) pour la brigade sur la salubrité et la sécurité des logements, pour la période du 7 octobre 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024) / Approuver les projets de convention à cet effet.
- 20.02** Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver », pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2024.
- 30.02** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
- 30.03** Autoriser une dépense de 108 \$, taxes incluses, pour la participation d'une élue au Forum du Rendez-vous de la mobilité active dans le cadre de « Les Rendez-vous de la mobilité durable » du conseil régional de l'environnement de Montréal.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Modifier la résolution CA24 090165, adoptée le 10 juin 2024, afin d'y ajouter le retrait de la place de stationnement tarifé AC371, dans le cadre du retrait des places de stationnement tarifé situées dans les cinq premiers mètres des approches des intersections de l'arrondissement.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'ajouter des places de stationnement tarifé sur les deux côtés de l'avenue Émile-Journault, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Hubert, ainsi que sur le côté est de la rue Saint-Hubert, entre l'avenue Émile-Journault et la rue Chabanel Est.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'aménager des voies cyclables sur plusieurs axes de l'arrondissement.
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau à l'approche nord de la rue Fleury Est.
- 40.06** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt aux intersections des rues Filion et de la Paix ainsi que des rues Jean-Massé et de la Paix.
- 40.07** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt à l'intersection des rues Fleury Ouest et Tolhurst.
- 40.08** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt sur la rue Sauvé Est à l'intersection de l'avenue Hamel.
- 40.09** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt, toutes directions, sur la rue de Louvain Est aux intersections des avenues De Bretonvilliers et Olivier-Maurault.

- 40.10** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 10333, rue Berri et 515 et 525, rue Fleury Est, érigé sur le lot 1 995 580 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande 3003378215.
- 40.11** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur la rue Romuald-Trudeau (lot projeté 6 487 483 du cadastre du Québec) de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment (demande de permis 3003382958).
- 40.12** Adopter, avec changement, un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville (règlement 04-047-251).
- 40.13** Adopter, avec changement, un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'augmenter les hauteurs maximales permises pour le secteur TOD Bois-Franc, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville au Plan d'urbanisme.
- 40.14** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à modifier le projet particulier relatif à l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest (CA22 09 0252) afin d'autoriser la surhauteur et les retraits de la construction hors-toit - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec - Zone 1293 - Demande de permis 3003346887.

40 – Urbanisme

- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment situé au 80, rue Fleury Ouest - Lot 1 996 874 du cadastre du Québec - Zone 1286.

60 – Information

- 60.01** Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Fleury Est » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément au Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA04 09001), à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).
- 60.02** Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3 juin et 3 juillet 2024.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance